

Si vous n'avez pas encore clôturé le mois de Janvier :

- Clôturez d'abord le mois de Janvier comme habituellement

**Dans tous les cas de figure, vous devez passer cette mise à jour complémentaire de Janvier :**

- Vous avez clôturé le mois de Janvier et vous vous apprêtez à faire la DSN, ou vous avez déjà fait la DSN

#### **A. OFFICES N'AYANT PAS CLOTURE LES PAIES DE JANVIER**

Assurez-vous d'avoir passé la mise à jour initiale pour les paies de Janvier et d'avoir clôturé Janvier avant de passer cette mise à jour.

Vérifier que vous avez bien **FEVRIER 2021** dans le titre de la fenêtre principale, avant de passer cette mise à jour :



#### **B. OFFICES AYANT CLOTURE LES PAIES DE JANVIER**

Après le passage de la mise à jour, l'envoi de la DSN sera simplement à faire (traitement habituel) :

- uniquement si vous ne l'avez pas déjà envoyé

Cette mise à jour permet d'envoyer les DSN en version 2021, à partir du 27 janvier 2021 (date de disponibilité de la DSN 2021 sur net-entreprises).

Avant le 27 janvier 2021, les DSN envoyées étaient en version 2020, ce qui est normal.